

LES FOULEES ROSES DU SEDAN-CHARLEVILLE 2025 REGLEMENT DE LA COURSE

PARCOURS

Le 5 octobre 2025 une course non compétitive de 5,5 km dénommée « Les Foulées Roses du Sedan-Charleville » sera organisée par l'association « Courir en Ardenne ».

DEPART

Le départ sera donné à 15h00 Place de la Mairie 08000 VILLERS-SEMEUSE et intégrera progressivement le parcours du « Sedan-Charleville ». Un échauffement collectif en musique sera proposé à partir de 14h30

ARRIVEE - RAVITAILLEMENT

L'arrivée aura lieu Place Ducale à 08000 Charleville-Mézières avec un ravitaillement prévu Rue de Mantoue.

PARTICIPATION

La course est ouverte à toute personne de sexe féminin ou masculin né (e) en 2010 ou avant S'agissant d'une course non compétitive et non classante il n'est exigé aucune licence ou PPS (Parcours Prévention Santé qui remplace le certificat médical).

ENGAGEMENT – TARIF – SECURITE PAIEMENT ET ANNULATION

Les inscriptions se feront en ligne sur le site internet « Le Dossard.com » et sur le site « sedan-charleville.fr » rubrique « Foulées Roses » du 5 juillet au 1er octobre 20h00.

Possibilité de s'inscrire les 2 octobre (11h à 19h), 3 et 4 octobre (10h à 19h) au Centre Leclerc de Sedan selon les dossards encore disponibles.

Le montant des inscriptions est fixé à 15 euros

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

RESPONSABILITE MEDICALE

Le médecin de la course peut mettre « hors course » toute participante ou participant dont la santé lui semble compromise.

DOSSARDS

Il doit être porté sur la poitrine, fixé par 4 épingles et visible dans son intégralité.

Pour des raisons de sécurité « Courir en Ardenne » se réserve le droit de limiter le nombre de dossards disponibles.

Le retrait des dossards se fera exclusivement dans la Galerie marchande du Centre Leclerc à Sedan à un stand dédié le jeudi 2 octobre (de 11h00 à 19h00) Vendredi 3 et Samedi 4 octobre (de 10h00 à 19h00). Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste ni remis le jour de la course.

RECOMPENSES

Les concurrents et concurrentes ne bénéficient pas de primes. Ils recevront un tee-shirt rappelant l'importance du dépistage du cancer du sein. Un tirage au sort de lots récompensera également les arrivants et arrivantes à 16h15 Place de Nevers au Village associatif.

RESPONSABILITE

Conformément à la législation en vigueur « Courir en Ardenne » a souscrit auprès de la MAIF une assurance Responsabilité Organisateur couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants aux Foulées Roses.

Domage matériel : « Courir en Ardenne » décline toute responsabilité en cas de dommages, vols, bris, perte subis par les biens personnels des participants. La souscription d'une assurance garantissant ces risques incombe à chacun.

INTERDICTIONS SUR LE PARCOURS

Les bicyclettes et engins à roue, à roulettes, électriques ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours ainsi que tout animal domestique. Le franchissement de la ligne d'arrivée par un enfant n'est pas autorisé.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la Loi Informatique et Liberté vous disposez d'un droit d'accès et de radiation des informations vous concernant. Sauf opposition de votre part, vos coordonnées et image peuvent être transmises à nos différents partenaires.

DROIT A L'IMAGE

Les participants (es) acceptent la publication de leur nom dans les résultats qui seront diffusés (médias, presse.) et l'utilisation de leur image à titre sportif, promotionnel et non commercial. .

ACCEPTATION

Tout (e) concurrent (e) inscrit (e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses